

# Une équipe au pouvoir peut-elle courir le risque de l'autocritique?

par Michel Roy

Présenté par la présidente du Parti libéral comme "une session de réflexion pour poser les jalons de notre action politique future", le colloque du Mont Orford n'aura peut-être été que la rampe de lancement d'un des thèmes majeurs de la prochaine campagne électorale: la souveraineté culturelle. Mais la nature exacte du projet est encore mal connue. Il appartiendra au premier ministre et à ses conseillers d'en arrêter les formes à plus ou moins brève échéance, selon que les électeurs seront convoqués cet automne ou l'an prochain.

M. Bourassa, dans une allocution de clôture qui devait être une synthèse des travaux du weekend, a cru devoir conclure que le colloque confirmait "de façon générale" les grandes orientations du Parti libéral. A vrai dire, de tous les conférenciers invités, nul ne les a contestées, sauf le professeur Léon Dion qui, en somme, invite le PLQ à définir la mesure d'autonomie qui est nécessaire au Québec pour lui permettre de s'affirmer sur les plans culturel, politique et économique. Des propos provoquants de M. Dion, le premier ministre n'a pas tenu compte.

Il faut se demander si le Parti libéral, après trois ans et demi de pouvoir, est en mesure de tirer profit d'un tel colloque, s'il est encore disposé à remettre en cause ses poli-

tiques, s'il est désireux d'acquiescer de nouvelles idées. Il n'y avait pas au Mont Orford en fin de semaine la ferveur intellectuelle qu'avait suscitée au printemps de 1969 le colloque de Montmorency. A cette époque, il est vrai, les libéraux formaient encore un parti d'opposition et Jean Lesage n'était pas premier ministre.

Il se peut, aussi, que la formule du colloque soit elle-même révolue et inefficace. Comment les ministres de M. Bourassa, presque tous présents, pouvaient-ils librement participer à la discussion avec le professeur Dion?

Supposons que M. Jean-Paul L'Allier ou M. Normand Toupin souscrivent en partie au jugement du professeur Dion et veuillent engager avec lui une discussion qui permettrait de pousser plus loin la réflexion, d'éprouver leurs hypothèses. Peuvent-ils le faire au cours d'une réunion de cette nature, devant 60 journalistes et trois caméras de télévision? M. François Cloutier, intervenu dans le débat pour rectifier quelques jugements sommaires de M. Dion, s'est abstenu de dire son sentiment sur les autres sujets de la conférence du professeur.

Bref, une équipe au pouvoir ne veut ou ne peut courir le risque de s'auto-critiquer publiquement à la faveur d'un colloque qui s'adresse aux parlementaires et aux militants. Et pourtant, plusieurs députés

et ministres sont convaincus que le gouvernement et le Parti devraient redéfinir ou simplement définir les grandes politiques et les principales priorités de l'Etat. Ce n'est pas au Mont Orford qu'ils pourront accomplir cette opération publiquement.

Mais ils pourraient tous réclamer du premier ministre un autre colloque qui se réunirait loin de la place publique et au cours duquel les parlementaires pourraient librement s'exprimer. Et s'ils en éprouvaient le besoin, ils pourraient aussi faire appel à quelques spécialistes dont les exposés et les critiques les stimuleraient, les forceraient à mieux se définir, à dégager plus clairement des orientations politiques. Au terme d'une telle réunion privée, le premier ministre ferait des choix et ses ministres seraient fixés, en tout cas pour quelques mois.

Si l'on excepte la vigoureuse intervention du professeur Dion et l'exposé stimulant de Me Philip Cutler, l'ensemble des communications et des discussions du weekend n'a guère contribué "à poser les jalons d'une action politique future", comme l'avait souhaité avec optimisme Mlle Lise Bacon. Ajoutons une autre constatation: en 1973, les colloques intellectuels destinés aux partis politiques sont moins attrayants que dans les années soixante; il y en a eu trop.

# Allmand, devant les chefs de police réunis, réaffirme son opposition à la peine de mort

CHARLOTTETOWN (PC) — Devant l'Association canadienne des chefs de police qui la réclame depuis déjà plusieurs années, le solliciteur général du Canada, M. Warren Allmand, a de nouveau exprimé hier sa plus ferme opposition à la peine de mort.

Le ministre a soutenu que toutes les expériences et les recherches accomplies jusqu'à ce jour démontrent l'inutilité de ce recours comme moyen de dissuasion. Au contraire, a-t-il dit, la peine de mort peut même inciter au meurtre.

"Je conçois que les agents de police et les gardiens de prison doivent pouvoir se défendre contre la violence, en ayant recours à la force, suivant les circonstances, comme ouvrir le feu sur un tireur embusqué qui mitraillait les passants, ou sur un voleur de banque qui vous tire à bout portant", a-t-il dit.

"Mais aller cueillir dans sa cellule une personne trouvée coupable d'avoir tué, la ligoter, lui bander les yeux et la pendre jusqu'à ce que mort s'en suive, c'est à mon avis un acte injustifié et inutile, et un abus de violence, car il n'est plus question ici de défense légitime", a ajouté M. Allmand.

Le ministre rappelle que la réhabilitation dans les prisons est essentielle — celles-ci devraient tenir de l'école professionnelle et de la clinique psychiatrique — mais la société doit se réconcilier avec une évidence: certains détenus ne pourront jamais être réhabilités, et la solution dans leur cas est la détention perpétuelle ou une surveillance constante.

M. Allmand a signalé que son ministère s'est surtout employé ces derniers mois à rendre les prisons plus sûres, les conditions de libération plus rigides, autant de moyens pour protéger la société car, a-t-il rappelé, "la réhabilitation est bien inutile lorsque les sujets s'évadent".

"Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il faut traiter les détenus comme s'il s'agissait d'enfants incompris. Certains le sont, mais d'autres ne le sont pas. Pour les uns il y a la réhabilitation, pour les autres ils faut trouver de nouveaux moyens. Mais avant tout, il faut que les pri-

sonniers soient sûres et les gardiens mieux protégés. On les a souvent oubliés, les gardiens, dans les cours de toutes nos réformes pénitentiaires".

Si M. Allmand s'est fait le défenseur d'un code de discipline plus rigide dans les prisons, par contre il a dit

accorder tout son appui à une réforme du régime de cautionnement: "On n'a pas le droit d'incarcérer des suspects uniquement parce qu'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour être admis à caution. Il n'y a rien de pire pour encourager le mépris de la justice, pense-t-il.

## Alfred Dallaire INC. SALONS FUNÉRAIRES

Alfred Dallaire Inc., Bonneville & Gingras Ltée, J.S. Vallée Ltée, J.A. Gauthier Eng., Géo. Vandela Inc. et Adrien Bazinet Inc. vous offrent une nouvelle formule d'arrangements funéraires.

FIXEZ VOUS-MÊME LE PRIX DE VOS FUNÉRAILLES DANS LE CADRE DE NOTRE PLANS: "PRÉ-ARRANGEMENTS"

### NOS SERVICES VOUS OFFRENT:

• Un ensemble de possibilités allant des prix conventionnels à notre plan comprenant:

- De choisir le style de funérailles en fonction de vos principes.
- D'épargner des démarches pénibles à vos proches.
- De faire un choix entre l'inhumation et l'incinération ou encore de prendre des décisions (dans certains organismes médicaux) concernant la disposition de votre corps.

**\$245.**

C'est faire preuve de responsabilité envers soi-même et envers les siens que de prévoir jusqu'au dernier moment de sa vie.

- Cercueil — Salon
- Porteurs
- Embaumement
- Direction
- Corbillard
- Transport au cimetière

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec M. André Brzeau, directeur des Pré-Arrangements.

SIÈGE SOCIAL: 6821 rue St-Hubert, tél.: 270-3111

Veillez me faire parvenir un prospectus concernant vos "Pré-Arrangements"

NOM .....  
 ADRESSE .....

## Un jugement de la Cour d'appel

# Personne n'est tenu de s'identifier

par Guy Deshaies

Personne n'est tenu par la loi de s'identifier à la demande d'un agent de la paix et quiconque refuse de le faire ne peut être déclaré coupable d'avoir entravé le travail d'un policier dans l'exercice de ses fonctions.

Quant à la perquisition sans mandat elle, est assujettie à un soupçon réel et concret qu'un crime a été commis ou est sur le point d'être commis.

Tels sont les principes rappelés par la cour d'appel qui a acquitté, hier, quatre jeunes gens déclarés coupables à Saint-Hyacinthe en décembre 71 d'avoir entravé le travail des agents de la paix en refusant de s'identifier et en s'opposant à ce que les policiers fouillent l'auto qu'ils occupent.

La cour d'appel, en infirmant ce jugement à quo, donne une interprétation aux dispositions de la loi des véhicules-automobiles et à la loi sur l'identification des criminels qui aboutit à la conclusion que les barrages policiers sur la route pour des fins d'identification et de perquisition seraient illégaux.

Dans le cas présent les faits sont les suivants. Dans la nuit du 29 juillet 71 les agents Rodrigue Labrie et Pierre Gascon, de la Sûreté du Québec, patrouillent sur la route 32 en périphérie de Granby. Ils rencontrent une voiture filant à vive allure vers Saint-Hyacinthe et dont le conducteur néglige d'abaisser les phares. Au surplus l'auto paraît remplie de passagers. Les deux policiers

font demi-tour et se lancent à la poursuite de l'auto sus-décriée. Ils ne font pas fonctionner le clignotant rouge avant d'avoir atteint l'auto des accusés mais finalement l'équipée s'achève sur le bord de la route. Les policiers ordonnent au conducteur de sortir de l'auto et d'exhiber son certificat d'immatriculation de même que son permis de conduire. Puis ils intiment aux occupants, les quatre appelants en l'occurrence, l'ordre de sortir de l'auto, de s'identifier et de ne pas empêcher la perquisition de l'auto.

Les quatre appelants opposent un non catégorique à toutes ces directives et demeurent cloués sur leur siège sans bouger. Il y a discussion, il est question des droits de l'homme, on parle d'arrestation, de conduite dangereuse, etc. et finalement tout le monde se retrouve au poste de police.

Le conducteur, qui n'est pas partie à ce pourvoi en appel, est accusé de conduite dangereuse tandis que les occupants sont accusés d'entrave au travail d'un agent de la paix.

Plus tard le conducteur sera acquitté de l'accusation précitée mais cela n'influe en rien sur la décision de la cour d'appel qui s'occupe strictement du cas des appelants au sujet desquels, selon la cour, les policiers n'avaient pas de motifs raisonnables de croire qu'ils avaient commis ou étaient sur le point de commettre un crime et dont l'attitude, quoique cavalière et ou-

tréculante, n'était ni équivoque ni suspecte.

Les juges Brossard, Lajoie et Beetz en arrivent donc à la conclusion que l'arrestation des accusés était illégale et qu'ils avaient tout à fait le droit de refuser de s'identifier contrairement au conducteur qui lui doit fournir ses cartes d'immatriculation sur demande.

Quant à la perquisition il aurait fallu au moins, tel que l'exige l'article 103 du code pénal que les policiers aient des motifs réels de croire qu'une infraction se commettait ou avait été commise contre l'une ou l'autre des dispositions du code relatives aux armes prohibées ou à utilisation restreinte.

### MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR  
12 MOIS PAR ANNÉE

### VENTE DE DISQUES

VALABLE JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE

### MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR  
12 MOIS PAR ANNÉE

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| <br><b>5.29</b>   | <br><b>5.29</b>   | <br><b>5.49</b>   | <br><b>9.99</b>  |
| <b>FELIX LECLERC</b> - L'olovette en colère - Vendra-telle aujourd'hui? My neighbour is rich - La légende du petit ours gris - Un soir de février - Botellerie botellerie - les 100.000 façons de tuer un homme - Races du monde - La mouche à feu - "La luciole" pour briser une maison - Tu fen tray, demain. Philips - 6325.022 - Prix sugg. Mfg. 6.29 | <b>DIANE DUFRESNE</b> - Rond-point - Tient-on ben l'arrivé - J'avais deux amants - En écouteur Etan John - J'ai rencontré l'homme de ma vie - Quand j'ai parlé - même - Buzz - Rifi pour rire - La chanteuse straight - Berceuse pour un homme - Barclay - 80143 - Prix suggéré Mfg. 6.29 | <b>GILLES VIGNEAULT</b> - Petite gloire - Pauvre fortune - Lorsque mon père (poème) - Avec les yeux clos - Jean du sud - Si les bateaux - Mon pays - C'est le temps - J'ai pour toi un lac - Jack Monnoloy - Doux - Pendant que la danse a St. Dion - Columbia - FS 9085 - Prix suggéré Mfg. 6.49 | <b>VIVALDI</b> - Les concertos de flûte ou complet I Solist Venet - Jean Pierre Rampal - Alts. de 3 disques - Columbia D35 770 - sugg. 12.49 |
| <b>FELIX LECLERC</b> - L'olovette en colère - Vendra-telle aujourd'hui? My neighbour is rich - La légende du petit ours gris - Un soir de février - Botellerie botellerie - les 100.000 façons de tuer un homme - Races du monde - La mouche à feu - "La luciole" pour briser une maison - Tu fen tray, demain. Philips - 6325.022 - Prix sugg. Mfg. 6.29 | <b>DIANE DUFRESNE</b> - Rond-point - Tient-on ben l'arrivé - J'avais deux amants - En écouteur Etan John - J'ai rencontré l'homme de ma vie - Quand j'ai parlé - même - Buzz - Rifi pour rire - La chanteuse straight - Berceuse pour un homme - Barclay - 80143 - Prix suggéré Mfg. 6.29 | <b>GILLES VIGNEAULT</b> - Petite gloire - Pauvre fortune - Lorsque mon père (poème) - Avec les yeux clos - Jean du sud - Si les bateaux - Mon pays - C'est le temps - J'ai pour toi un lac - Jack Monnoloy - Doux - Pendant que la danse a St. Dion - Columbia - FS 9085 - Prix suggéré Mfg. 6.49 | <b>VIVALDI</b> - Les concertos de flûte ou complet I Solist Venet - Jean Pierre Rampal - Alts. de 3 disques - Columbia D35 770 - sugg. 12.49 |
| <b>FELIX LECLERC</b> - L'olovette en colère - Vendra-telle aujourd'hui? My neighbour is rich - La légende du petit ours gris - Un soir de février - Botellerie botellerie - les 100.000 façons de tuer un homme - Races du monde - La mouche à feu - "La luciole" pour briser une maison - Tu fen tray, demain. Philips - 6325.022 - Prix sugg. Mfg. 6.29 | <b>DIANE DUFRESNE</b> - Rond-point - Tient-on ben l'arrivé - J'avais deux amants - En écouteur Etan John - J'ai rencontré l'homme de ma vie - Quand j'ai parlé - même - Buzz - Rifi pour rire - La chanteuse straight - Berceuse pour un homme - Barclay - 80143 - Prix suggéré Mfg. 6.29 | <b>GILLES VIGNEAULT</b> - Petite gloire - Pauvre fortune - Lorsque mon père (poème) - Avec les yeux clos - Jean du sud - Si les bateaux - Mon pays - C'est le temps - J'ai pour toi un lac - Jack Monnoloy - Doux - Pendant que la danse a St. Dion - Columbia - FS 9085 - Prix suggéré Mfg. 6.49 | <b>VIVALDI</b> - Les concertos de flûte ou complet I Solist Venet - Jean Pierre Rampal - Alts. de 3 disques - Columbia D35 770 - sugg. 12.49 |

## Max Beauvais

de la rue st-jacques

MAINTENANT EN COURS

### NOTRE RENOMMÉE VENTE DE COMPLETS FAITS SUR MESURES

Valeur exceptionnelle à

# \$ 134<sup>00</sup>

(complet 2 max.)  
jusqu'à 49 incl.  
(pointure 50 et plus  
15% extra)

Ouvrez un compte courant

## Max Beauvais

de la rue st-jacques

385 RUE ST-JACQUES • 288-9261  
(A quelques pas de la station Metro Square Victoria)  
Stationnement gratuit - coin St-Pierre et Notre-Dame

**COMMANDES POSTALES**

**A) PAYABLE À L'AVANCE PAR CHÈQUE OU MANDAT**  
1. Valeur de disques 2.8% de taxe 3.50\$ frais maximum de 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages.

**B) C.O.D. PAYABLE SUR LIVRAISONS**  
1. Valeur de disques 2.8% de taxe 3.50\$ frais minimum pour 1 à 3 disques y compris frais de timbres et emballages 4. Frais de collection du facteur: 50\$ jusqu'à Valeur de \$10.00 et \$1.00 pour valeur de \$10.00 et plus.

# MONTROSE

3162 EST, rue BELANGER, MONTRÉAL 408 - Tél.: 729-2831